

BULLETIN OFFICIEL

De l'Exposition de Lyon, Universelle, Internationale et Coloniale

Rédacteur en chef : Léon MAYET

EN 1894

Directeur : Léon FOURNIER

ABONNEMENTS

France..... 8 fr.
Etranger (union postale)..... 9 »

Les abonnements sont tous pris pour un an et partent indistinctement du 1^{er} janvier 1894.



JOURNAL HEBDOMADAIRE

Paraissant le Jeudi.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LYON — 14, rue Confort — LYON

ANNONCES

La ligne..... » 50
Réclames..... 1 »
Faits divers..... 2 »

SOMMAIRE : Chronique Hebdomadaire. — Partie Officielle : L'Italie à l'Exposition de Lyon. — Partie non Officielle : L'Heure approche ! — L'Exposition Ouvrière. — Une Décoration. — Congrès des Maîtres Imprimeurs de France. — Marseille à l'Exposition de Lyon. — La Photographie à l'Exposition. — La Brasserie de l'Exposition. — L'Exposition de Lyon et la Presse régionale. — A nos Abonnés. — Les Fontaines lumineuses. — Concours musical. — Bulletin financier.

GRAVURE : Brasserie-Restaurant de l'Exposition.

CHRONIQUE HEBDOMADAIRE



On pouvait, au début de ce journal, se plaindre parfois du manque de sujets intéressants, c'est plutôt la place aujourd'hui qui fait défaut pour les traiter.

Je voulais m'occuper des fêtes et dire un mot de l'éclairage public, mais j'ai sous les yeux une lettre de la cour d'Annam, dont il n'est pas possible de ne pas utiliser la primeur, et il ne serait pas inutile non plus d'entretenir nos lecteurs des attractions prévues, parmi lesquelles il faut placer, en première ligne, le ballon captif.

Un aimable mystificateur veut bien, en outre, adresser à différentes personnes des indications qui, parfois, sont des objurgations et parfois des imprécations ; il ne les épargne pas au *Bulletin Officiel*. D'habitude on ne prend guère garde à ces communications non signées de notre lyonnais Lemice-Terrieux, qui appartient, dit-il, au Caveau Lyonnais. Cependant, par exception, il a dressé dans sa dernière lettre un petit catalogue de huit questions, sur lesquelles il n'est pas nécessaire de discuter longuement, mais qu'il sera bon de signaler — au moins pour indiquer qu'elles sont résolues.

La question des fêtes pendant l'Exposition a été l'objet des préoccupations de M. Lami, qui en a entretenu la Commission permanente dans sa dernière séance. Il est probable que l'Administration municipale va élaborer un projet de fêtes pour l'arrivée du Président de la République, des ministres, etc. D'autre part, la Commission des fêtes du Conseil supérieur va être réorganisée et coordonnera tous les éléments préparés par les divers services, pour assurer, pendant la durée et à l'intérieur de l'Exposition une série de réjouissances publiques.

La question des logements, non seulement pendant les grands concours, mais encore pour la durée même de l'Exposition, est depuis fort longtemps un des sujets d'inquiétude de la

Commission permanente. Pendant les fêtes et pour les Sociétés, la question est vite résolue : on utilisera les locaux municipaux inoccupés. Le problème est autrement complexe pour les visiteurs ordinaires qui, payant bien, aiment à être confortablement installés et servis. Diverses agences essayent de résoudre ce problème ; on a pensé sagement que les hôteliers y avaient aussi quelque intérêt. Ils sont consultés, présentés. Le nécessaire sera fait.

Il sera fait aussi pour assurer les moyens de transport pendant l'Exposition. Il suffit de suivre les séances du Conseil municipal et de lire les journaux, pour s'assurer que la Compagnie des omnibus et tramways de Lyon a déjà pris ses précautions. Les horaires de ses diverses lignes en communication avec le Parc, ont été modifiés de façon à satisfaire à toutes les exigences. Le tramway que M. Claret fait construire, qui a son point de départ au pont Lafayette et dont l'usine électrique est sise derrière le monument des Légions, ne permettra pas non plus de laisser attendre le public impatient. Quant aux services urbains, les voitures publiques seront augmentées par les compagnies existantes ou par de nouvelles en préparation, afin d'assurer toutes les communications rapides et nécessaires, soit pour l'intérieur de la ville, soit pour les promenades extérieures.

Il a déjà été dit que les théâtres resteraient ouverts pendant l'Exposition. L'Opéra est impossible faute de subvention ; mais nous verrons très probablement défiler sur nos deux scènes les tournées les plus en renom et les troupes parisiennes de vaudeville, de comédie ou de drame avec le succès de l'année. Les cafés-concerts se multiplieront et l'on sait qu'il est question de créer une sorte de concert des Ambassadeurs sur la place Bellecour.

..... Il ne faut pas épuiser toute la série des questions de mon correspondant, en un jour — et nous avons à traiter rapidement un sujet bien plus intéressant. Nous mettons donc un point, pour aujourd'hui, à la lettre anonyme.

**

Le 15 décembre dernier, le Conseil de Régence de la cour de Hué, informait officiellement M. Brière, résident supérieur de France

en Annam de sa participation à l'Exposition. Elle lui communiquait en même temps, un tableau brodé en caractères, au sujet de l'Exposition ainsi que la liste des produits exposés par les douze provinces de l'Empire : soieries, céréales, légumes. Ces produits sont accompagnés de leur prix.

Rien n'est plus curieux que de parcourir cette liste : soie violette et soie noire ; éventails en bambou ; boîtes en bois à fleurs ; plateaux de même origine, hamacs de chanvre à couleurs rouges, jaunâtres, tressés de hai van ; queues de paon ; gomme laque ; soies à fleurs (annamites), soies épaisses et soies transparentes ; pièces de tulle ; services à thé et à vin en marbre blanc. A noter en particulier l'envoi fait par différentes provinces, de pièces de soie dites tam-euc-la-sa (trois fleurs de chrysanthèmes).

En outre, la cour de Hué a fait fabriquer un modèle en bois du palais de Cau-Chanh et deux meubles encadrés de vitres pour contenir diverses marchandises.

La nomenclature des grains, riz, maïs, millet, que les Annamites mangent comme bouillon sucré, sésame qu'ils absorbent grillé avec du sel, lentilles cultivées dans des étagères en bambou, haricots qui par une transformation inattendue servent de boisson ; arachides dont les sujets de la cour de Hué, tirent l'huile d'éclairage, laitue, épices divers tels que moutarde, coriandre, ail et oignon, toute cette nomenclature est accompagnée de renseignements précis sur les semis.

Cette exposition de la cour de Hué ne manquera pas d'exciter une vive curiosité et comptera parmi les grandes attractions du Parc, en 1894.

**

La transition habilement amenée par une vieille figure de rhétorique est maintenant ménagée pour parler d'une autre attraction : le ballon captif.

Depuis la création du club Aéronautique, il s'est formé dans notre ville une pépinière d'aéronautes. Il y en a deux ou trois qui sont enrégés. Ils ne rêvent que de départs subits et de voyages merveilleux. D'aucuns, comme d'autres ont leur yacht, songent déjà à avoir leur ballon de plaisance : un petit ballon, par

exemple, où l'on peut s'installer deux, trois au plus, par un temps calme, et s'offrir d'une façon normale les émotions inoubliables et charmantes autant que fortes et viriles d'une expédition à travers les airs.

Parmi ces aéronautes, il en est un auquel le Dr Gailleton pourrait se confier sans crainte s'il avait à sortir en toute tranquillité de sa bonne ville investie : c'est notre ami Boulade, qui sera capable, dans quelque temps, d'affirmer que non seulement il sortirait de la ville, mais encore qu'il y rentrerait.

M. Boulade, aidé de M. Faure, le président du club, et de quelques amis, a constitué une société à laquelle toute pensée de spéculation mercantile est étrangère. L'Exposition contribuera à doter notre ville d'un matériel de ballon captif qui, nous l'espérons bien, lui restera. Par là seulement la grande foule peut s'intéresser à la navigation aérienne, si passionnante pour peu qu'on l'étudie, et à la science de l'aéronautique. Le ballon captif, sur lequel, dans un prochain numéro, M. Boulade voudra bien donner, avec sa complaisance ordinaire, tous les détails techniques qu'il possède si bien, aura donc rendu un grand service en nous permettant d'entrer dans cette voie ; et le panorama superbe qui se déroulera sous les pieds des visiteurs ne contribuera pas peu à faire franchir par des milliers et des milliers d'aéronautes improvisés le pas qui coûte, le premier pas dans la nacelle, où pourrait les inviter la barcarolle de Guillaume Tell.

PARTIE OFFICIELLE

L'Italie à l'Exposition de Lyon

La Chambre de commerce française de Milan a informé le Conseil supérieur qu'elle venait de constituer un comité chargé de solliciter le concours des exposants pour l'admission desquels elle demandait une prorogation au 1^{er} mars.

Le Conseil supérieur ayant donné à cette demande une réponse favorable, le Comité s'est mis immédiatement à l'étude et a pris connaissance des correspondances déjà échangées et des réductions obtenues.

A ce sujet, la Chambre de commerce française de Milan rappelle que l'administration des chemins de fer Méditerranée et Adriatique lui a officiellement notifié la réduction de 50 %, soit tarif plein à l'aller et gratuité au retour.

Les exposants et jurés auront droit à une réduction de parcours du 1^{er} février au 31 décembre 1884 suivant une échelle remise à la Chambre.

Les marchandises seront admises au bénéfice du tarif réduit du 1^{er} février au 15 avril. La date du retour sera ultérieurement fixée.

De son côté la Direction des douanes a donné notification officielle que l'exportation temporaire était accordée et a fixé le terme du retour deux mois après la clôture de l'Exposition.

Voici la composition du Comité de Milan :

Président : M. César MANGILI, vice-président de la Chambre de commerce italienne.

Vice-président : M. François GONDRAND, vice-président de la Chambre de commerce française.

Secrétaire : M. Léopold SABBATINI, secrétaire de la Chambre de commerce italienne.

Membres : MM. ALIPRANDI, conseiller de la Chambre de commerce italienne. — Henri BLANC, secrétaire de la Chambre de commerce française. — CANDÉANI, conseiller de la Chambre de commerce italienne. — Adolphe GIBERT, conseiller de la Chambre de commerce française. — A. SEMENZA, conseiller de la Chambre de commerce.

Tout permet d'espérer que la constitution de ce Comité, composé d'hommes compétents et connus, aura une heureuse influence sur la participation de l'Italie à l'Exposition de Lyon.

PARTIE NON OFFICIELLE

L'heure approche!

Si notre Exposition a pour rivale, cette année, l'Exposition d'Anvers, elle n'aura du moins que celle-là. Madrid devait avoir aussi, en 1894, une Exposition universelle et internationale. Nous recevons de notre correspondant un avis puisé aux sources les plus sûres, qui nous apprend que les autorités de Madrid ont décidé de renvoyer en 1895, peut-être même en 1896, l'ouverture de l'Exposition universelle, qui doit se tenir dans la capitale de l'Espagne.

Anvers va donc se mesurer seul à Lyon.

Le gouvernement ne peut faire attendre plus longtemps sa participation à notre œuvre ; il a, depuis un mois ou deux, fixé le chiffre du crédit qu'il ouvre pour l'Exposition d'Anvers, et nous attendons toujours celui qu'il doit nous accorder ; et cependant, toutes les démarches nécessaires ont été faites auprès des pouvoirs publics, auprès des ministères. Les commissions se sont rendues à Paris, composées des hommes les plus en vue dans le conseil supérieur de l'Exposition ; nous avons dans le gouvernement beaucoup de sympathies ; et toutefois, l'heure approche, le 26 avril arrive à grands pas et, comme sœur Anne, nous ne voyons rien venir. Il serait temps, grand temps, d'annoncer la participation de l'Etat à l'Exposition lyonnaise.

Par ces temps d'interpellations à outrance sur tout et sur rien, la vie ministérielle est perpétuellement menacée, et le travail parlementaire, le vrai, le bon, est suspendu ; pendant toutes ces discussions, où les questions politiques sont tout et les questions d'affaires rien, notre pauvre Exposition est laissée de côté en attendant l'âge d'or de la tranquillité parlementaire, dont l'heure du retour ne paraît pas près de sonner.

Bénéficiant d'une clémence de température exceptionnelle, les entrepreneurs ont poussé le plus rapidement possible les constructions ; les

installations intérieures vont commencer sous peu, et les exposants vont prendre livraison des locaux qui leur sont affectés. Il reste un certain nombre de pavillons à élever, mais dans ce genre de construction, le travail se fait rapidement, et tout fait prévoir que le concessionnaire général, M. Claret, tiendra parole : son Exposition sera prête au jour fixé.

Beaucoup d'exposants, ceux qui ont des concessions particulières, ont commencé leurs expositions ; eux aussi ils seront prêts.

Le parc sera bientôt transformé en une ville nouvelle, sortie comme par enchantement, grâce à la baguette merveilleuse du travail, du zèle et de l'intelligence.

La Ville a voté ses crédits, le Conseil général les siens ; la ville de Paris en a ouvert un de 30,000 francs ; seule dans ce concert unanime, la voix de l'Etat fait défaut, et dire que nous avons plusieurs ministres pour nous, « zuze un peu, mon bon » s'il fallait encore les gagner à notre cause. C'est toujours le même principe, qu'il s'agisse de crédits pour exposition ou pour tout autre but ; vous vous rappelez fort bien que les crédits votés pour les victimes de la catastrophe de Saint-Gervais n'ont été distribués que l'an dernier !

Espérons pourtant que cette année ne se passera pas dans une vaine attente et que la promesse faite sera tenue.

Passé 1894, passée l'Exposition ! Après la fête, adieu le saint.

EXPOSITION OUVRIÈRE

L'honorable confrère qui, dans le précédent numéro, met en parallèle l'Exposition ouvrière de Paris en 1889 et celle de Lyon, est encore au-dessous de la vérité, et tout homme sensé sera assurément de mon avis, lorsque par quelques exemples de l'esprit d'abnégation personnelle que j'ai pu remarquer chez mes confrères ouvriers, il pourra établir la différence existant entre les travailleurs des quarante syndicats ouvriers de Lyon, acceptant une réduction variant de quarante-cinq à soixante pour cent sur leurs devis primitifs, et cela dans le but seul de démontrer aux visiteurs que, quoique provinciaux et presque sans argent, ils peuvent, eux aussi, produire des chefs-d'œuvre, et les ouvriers de la Capitale, qui en 1889, en intransigeants entêtés, ont refusé une diminution n'atteignant pas en général quarante pour cent.

Ah ! je sais parfaitement que l'on nous tient en piètre estime dans certain milieu parisien et que nous y sommes traités de très haut, comme de véritables parias du travail ; mais, ne vous en déplaise, mes maîtres, c'est encore parmi nos intelligences provinciales que les trois quarts des usiniers ou chefs d'atelier de votre *capitâdale* choisissent leurs directeurs ou contremaîtres ; car, pour tous les corps d'état, on peut, à part quelques spécialités, redire avec justice et sans crainte de se tromper : *c'est au pied du mur que l'on voit le maçon* ; nous espérons vous y voir.

Nous sommes par trop naïfs tout de même : une seule ville en France doit avoir tous les honneurs. Le fruit de nos peines et de nos tra-

vaux, sous forme de contribution quelconque, va à cette ville, rien ne peut se faire de bien que par elle; et, chose curieuse, toutes les facilités lui sont accordées par les pouvoirs publics, qui toujours lésinent lorsque une autre ville quelle qu'elle soit de la patrie française, leur adresse une demande proportionnelle pour le même but. On croirait que nous n'avons pas le sang aussi rouge que les Parisiens; est-ce que comme soldats ou comme contribuables nous ne les valons pas, ou bien est-il des lois d'exception en faveur d'une seule ville de France?

J'aimerais assez que quelque confrère me réponde à ce sujet, car, en provincial ignorant, et ne connaissant que les lois humaines de justice et d'égalité, j'avoue ne pas comprendre. Il est vrai de dire que cela ne doit guère étonner nos grands confrères parisiens, car, un provincial doublé d'un ouvrier, que diable voulez-vous que cela comprenne!!

Dans ma dernière causerie sur l'Exposition ouvrière, je signalais une partie des difficultés avec lesquelles se trouvent aux prises les syndicats ouvriers participant à l'Exposition. La Commission municipale chargée du contrôle des travaux de l'Exposition ouvrière, a entrepris une série de démarches tendant à aplanir les difficultés. Premièrement, à la recette municipale, pour les onéreux droits de timbre, que malgré la bonne volonté de tous, on ne peut supprimer, c'est que l'on ne transige pas comme cela avec la loi, surtout une loi fiscale.

Nous avons aussi, en tant que commission exécutive, chargé ces messieurs de s'aboucher avec le Conseil supérieur de l'Exposition, pour essayer de nous grouper, ou de nous rattacher, par la formation d'un nouveau groupe, à l'Exposition générale. Après quelques pourparlers avec M. l'Administrateur délégué du Conseil supérieur, il fut convenu que, assurément, une entente pourrait se faire à ce sujet, mais que pour cela, le groupe ouvrier devait nommer un délégué-président, ayant plein pouvoir, pour s'aboucher avec le Conseil supérieur et s'entendre avec lui sur l'organisation actuelle de l'Exposition ouvrière, sur ses moyens d'action, ses vues, ses aspirations, etc., etc. M. Lami n'ayant eu aucune connaissance de cette exposition, doit assurément chercher tous les renseignements imaginables, on nous prend tellement pour une quantité négligeable qu'on avait omis de parler à M. l'Administrateur délégué, de cette annexe de l'Exposition générale qui a nom Exposition ouvrière.

La question du périmètre nécessaire à notre exposition fut aussi soulevée, et sur des données approximatives, elles furent évaluées à environ quinze cents mètres, en tant qu'emplacement général. Ce périmètre peut paraître excessif, mais je le pense, au contraire, assez restreint, étant donné le nombre de syndicats qui exposeront.

Par suite de je ne sais quelle circonstance, le crédit pour l'Exposition et dans lequel l'exposition ouvrière devait être comprise pour une somme minimum de cinquante mille francs, qui devait être présenté aux chambres à leur rentrée, n'est pas encore venu en direction. Nos ministres ne se doutent certainement pas du dommage considérable qu'ils apportent, (inconsciemment, je le veux bien), au résultat de l'Exposition. Des quantités de syndicats du

déhors, qui nous demandent des renseignements sur l'emplacement, ne peuvent recevoir une réponse, et pour cause, car nous ne savons pas encore si nous aurons un pavillon spécial ou un emplacement sous la grande coupole. A moins que, continuant de nous traiter en inconnus, on arrive, au jour de l'ouverture, à nous faire installer dans la cage à Martin.

Une autre question non moins grave a aussi été effleurée. C'est celle des entrées à l'Exposition des syndicats exposants. Comment serons-nous compris? Serons-nous assimilés aux maisons de commerce ayant plusieurs associés, ou bien devons-nous, pour aller, tous les jours, travailler dans l'Exposition, manger la moitié de la somme allouée, en entrées diverses? Autant de questions sérieuses qui se résoudront, je l'espère, au mieux des intérêts de la classe ouvrière.

A. VALETTE.

UNE DÉCORATION

Nous apprenons avec plaisir, la nomination comme officier de l'Instruction publique de M. Henri Martin, ancien rédacteur en chef du *Courrier de Lyon*, attaché — en qualité de publiciste — au Bureau municipal de l'Exposition.

M. Martin est un des plus fidèles collaborateurs du *Bulletin Officiel de l'Exposition*, nous sommes donc doublement heureux de lui adresser nos plus vives félicitations pour la distinction dont il vient d'être l'objet.

CONGRÈS

Des Maîtres Imprimeurs de France
LYON 1894

Plusieurs de nos lecteurs nous ont — à diverses reprises — demandé des renseignements sur le Congrès des Maîtres imprimeurs de France qui doit se tenir à Lyon, pendant la période de l'Exposition.

Nous devons à l'obligeance de M. Eugène Sédard, le sympathique directeur de l'*Intermédiaire des Imprimeurs*, de pouvoir résumer ici — en quelques lignes — le procès-verbal de la séance préparatoire qui s'est tenue au Cercle de la Librairie, et qui a été, en quelque sorte, la genèse de ce Congrès, appelé — en raison du rang que l'imprimerie a toujours occupé dans notre ville — à avoir une importance exceptionnelle, soit par la présence des représentants les plus autorisés de cette grande industrie, soit par la multiplicité des questions qui y seront traitées.

M. Storck qui avait provoqué cette première réunion, en prit la direction comme représentant le Syndicat des maîtres imprimeurs de Lyon, et demanda la formation d'un bureau.

Proposé comme président, il s'empessa de décliner cet honneur, estimant qu'il revenait de droit aux vétérans de l'imprimerie, comme M. Danel, et qu'il serait préférable de réserver la présidence de 1894 à un membre du Syndi-

cat de Lyon, qui aurait l'honneur et le plaisir de recevoir les membres du Congrès.

Cette motion adoptée et M. Danel nommé président, M. Storck accepta la vice-présidence et exprima immédiatement le désir que l'imprimerie parisienne fut représentée dans un des postes de premier rang du bureau, qui fut définitivement constitué comme suit :

Président d'honneur : M. DANEL, imprimeur à Lille;

Président : M. CHAMEROT, président de la Chambre des maîtres imprimeurs de Paris;

Vice-président : M. STORCK, président de la Chambre des maîtres imprimeurs de Lyon;

Secrétaire : M. Eugène SÉDARD, directeur de l'*Intermédiaire des Imprimeurs*.

Pour couvrir les frais du Congrès : location de lieu de réunion, publication des rapports etc., il a été décidé que tout imprimeur adhérent ou désirant assister au Congrès, devra retirer une carte, moyennant une cotisation de 5 fr. Les adhérents recevront toutes les publications du Congrès.

Le bureau a exprimé l'espoir, d'ailleurs, que les syndicats, s'il était nécessaire, contribueraient aux frais de ces réunions tenues dans l'intérêt général de la corporation.

Chaque syndicat, comme il est dit au projet de règlement, devra nommer un délégué correspondant pour se mettre en rapport avec le bureau.

M. Storck a donné ensuite lecture des questions à traiter au prochain Congrès, soumettant toutes celles qui lui avaient été transmises et demandant à leur sujet l'avis des membres présents.

Des faits intéressants sur les adjudications, les travaux des compagnies de chemin de fer, la propriété artistique des planches gravées ont été cités incidemment par MM. Danel, Engelmann et Norberg.

M. Engelmann ayant exprimé l'avis qu'il était peut-être prématuré de fixer un ordre du jour du prochain Congrès. M. Storck a répondu qu'il croyait — au contraire — urgent d'en poser, dès maintenant, les principaux points pour donner à ses confrères le temps d'étudier les questions, trouver des rapporteurs et avoir, au moment du Congrès, des rapports travaillés, nourris, autour desquels s'établira une discussion sérieuse; car, sans préparation, on n'obtiendrait qu'une conversation décousue et sans portée pratique.

Ensuite de cette observation, il a été décidé que les titres des questions seraient publiés à nouveau, qu'on s'enquerrait de rapporteurs et qu'à une réunion ultérieure, on fixerait définitivement les questions en même temps que seraient désignés les rapporteurs appelés à les traiter.

M. Storck demande l'avis de ses collègues sur l'invitation de délégués ouvriers au Congrès de 1894.

MM. Danel et Norberg sont partisans de cette invitation. M. Storck se rallie énergiquement à leur manière de voir.

M. Morel estime que la question n'est peut-être pas mûre, qu'il serait prématuré de la trancher pour le premier Congrès tenu par les Maîtres Imprimeurs.

M. Danel maintient son premier avis, partagé par la majorité de ses confrères.

M. Sédard estime aussi que la nature des rapports entre syndicats ouvriers et patronaux a été trop exagérée par M. Morel. Il rappelle l'excellente impression que M. Danel et M. Storek ont conservée l'un et l'autre de la visite de M. Keifer et de l'estime qu'ils ont pour sa valeur morale et intellectuelle. La présence de délégués tels que lui ne pourrait que profiter à tous, et surtout à ces rapports qui ne sont tendus que parce qu'ils sont rares.

L'assemblée décide que le mode d'invitation de délégués ouvriers sera déterminé à la réunion de mai.

Voici la première liste des membres adhérents au Congrès :

MM. Cartier, Lemoine, Tremeaux, Fraudon, Marceau, *Chalon-sur-Saône*; Perroux, *Mâcon*; Jobard, *Dijon*; Canizieux, Wetterwald, *Bordeaux*; Mulcey, Waton, *Saint-Etienne*; Roux, Lecointe, Gougenheim, Storek, Eugène Sédard, Morel, Alfred Sédard, *Lyon*; Vaubourg, *Belle-ville-sur-Saône*; Bachy, *Fourmies*; Challier de Granchamps, *Amiens*; Ventre, *Nice*; Camproger, Monroq, Warnery, A. Foucher, Champon, Caslon, Andrieu, Mangeot, Butot, *Paris*; Fontaine, Auray, Guillemain, *Villefranche-sur-Saône*; Coube-Roujet, *Dôle*; Foa, *Toulon*; Durand, Langlois, *Chartres*; Bouvry, *Arras*; Bouillant, *Saint-Denis*; Figère, Guignon, Robaudy, *Cannes*; Drevet, *La Palisse*; Ducloz, *Moutiers*; Poirier-Béaù, *Mayenne*; Laroche, *Arras*; Christophe, *Nancy*; Lemale, *Le Havre*; Ardin, *Vienne*; Bernaud, *Avignon*; Branchard, *Briey*; Cluzcau, *Bayonne*; Nicolas, *Tunis*; Barrez-Dubreucq, *Lille*; Rougier, *Marseille*; Gasquet, *Pertuis*; Desbenoit, *Vichy*; Heintz, *Oran*; Watel, *Brioude*; H. Prudhomme, *Châteaudun*.

Questions mises à l'étude non encore pourvues de rapporteurs :

Responsabilité des imprimeurs. — Contrefaçon des marques de fabrique. — Dépôt des ouvrages de librairie par l'éditeur et non par l'imprimeur. — Du droit de reproduction du plan des villes. — Du droit des papetiers de signer comme imprimeurs les travaux qu'ils font faire à façon. — Les imprimeries dans les prisons. — Les adjudications au rabais. — Questions sociales et économiques de l'imprimerie. — Du droit de propriété des clients sur les planches gravées qui leur ont été facturées. — La concurrence en général; des causes qui la facilitent, ses inconvénients, son résultat; au profit de qui les bénéfices sont acquis; des voyageurs, placiers et représentants. — Loi sur le travail des femmes et des enfants. — La suppression des brevets en 1870. — Fédération des syndicats.

RAPPORTEURS

M. F. CARTIER, de l'imprimerie Sordet, à Chalon-sur-Saône : *Le timbre des affiches*.

M. JOBARD, de Dijon : *L'Imprimerie Nationale*.

M. PERROUX, de Mâcon : *Des tarifs de transport*.

M. CANIZIEUX, de Bordeaux : *De la réglementation de l'affichage privé*.

M. LECLERC, du Havre : *Monopole des lettres de décès*.

Ajoutons, en terminant, que l'organisation du Congrès des Maîtres Imprimeurs de France

est en très bonne voie, les adhésions arrivent nombreuses et tout fait présager un grand succès.

Une seconde réunion préparatoire sera tenue à Paris, au mois de mai prochain, on y fixera la date de l'ouverture du Congrès qui aura lieu, vraisemblablement, fin août, commencement de septembre.

MARSEILLE

ET L'EXPOSITION DE LYON

Nous recevons de notre correspondant marseillais l'intéressante communication qui suit :

Samedi 27 janvier, à 5 heures du soir, la Commission nommée par la Chambre de commerce pour s'occuper de la participation que doit prendre à l'Exposition de Lyon le commerce marseillais, se réunissait sous la présidence de M. Léopold Le Mée, dans une des salles de la Chambre de commerce.

Tout ce que Marseille compte de notabilités dans le haut commerce et l'industrie avait tenu à assister à cette réunion.

M. Louis Prat, le grand fabricant de vermouth, M. Borelli, de l'importante maison Mante frères et Borelli; M. Millaud, M. Bosé et notre distingué confrère M. Barthelet, du *Sémaphore*, sont spécialement chargés de la propagande.

Assistaient à la séance :

MM. CHANAL, président de la Société pour la défense du commerce. — PHILIP, président de la Compagnie des courtiers inscrits. — MOULIN, président de la Chambre syndicale des minotiers et des fabricants de semoules. — MOULLOT, président de la Société des commerçants industriels et magasins. — FRAISSINET, directeur de la Compagnie marseillaise de navigation à vapeur. — BOHN, directeur de la Compagnie française de l'Afrique occidentale. — CANAPLE, président du syndicat des fabricants de savon. — ARNAUD Emile, ancien président du tribunal de commerce. — MERICELLY, minotier. — PAUL, minotier. — AUTISSIER, minotier. — MALLE, minotier. — ROUBAUD DE FARCONNET (Riz). — MADAMET, ingénieur, directeur de la Société des Forges et Chantiers de la Méditerranée. — STAFFER, ingénieur, constructeur de machines. — GENIS, directeur de la Société parisienne d'entreprises générales de travaux. — DESBIEF, directeur des Raffineries de sucre de Saint-Louis. — BOYER, directeur des Raffineries de sucre de la Méditerranée. — BOUDE, raffineur de soufre. — FOURNIER, fabricant de bougies. — GARDAIR, fabricant de produits chimiques. — BLANQUI, fabricant de meubles. — ARNAUD, fabricant de ciments. — JULLEN, fabricant tanneur. — VALLET, fabricant de meubles. — TEMPIER, tanneur. — COMBES, président du Syndicat du commerce des fruits secs. — VINCENT, président du comité des Assureurs maritimes. — CAIRE François, président de la Société d'agriculture. — CANTINI, président du Syndicat des marbriers.

Comme vous le voyez par la liste ci-dessus, l'assistance était composée des commerçants et des industriels les plus importants.

Au cours de la séance qui a été très animée, de nombreux souhaits ont été formés pour la réussite de l'Exposition de Lyon.

Dans un court interview que j'ai eu avec l'honorable président, M. Le Mée, celui-ci

m'adressa la phrase suivante, qui donne une idée exacte de l'esprit de la réunion : « Nous ferons tout ce qu'il est possible de faire pour être agréable à nos amis les Lyonnais. »

La séance a été levée après avoir pris la décision suivante : La Chambre de commerce de Marseille compte sur le concours de toutes nos industries pour participer au succès d'une œuvre qui sera une nouvelle manifestation de la richesse nationale.

Vendredi prochain, nouvelle réunion.

O. ZUCCA,

Administrateur du journal le *Phare du Commerce*.

La Photographie

A L'EXPOSITION

L'article paru sous ce titre — dans le *Bulletin* du 18 janvier — contenait une assertion qu'il est de notre devoir de rectifier.

En signalant le groupement défectueux fait à l'Exposition de 1889, des *Epreuves, Appareils et Procédés de la Photographie*, notre correspondant, insuffisamment renseigné, semblait craindre qu'une pareille confusion se produisit à l'Exposition de Lyon et ne rendit fort difficile le classement des récompenses.

Rien de pareil n'est à redouter.

Sur ce point, la circulaire — adressée en septembre dernier par les membres du Comité de patronage et d'organisation du Groupe IV, classe II — est absolument formelle.

Cette circulaire dit, en ce qui concerne la classification de la Classe II, que les membres de ce groupe et de cette classe ont obtenu du Conseil supérieur une organisation spéciale, c'est-à-dire :

Un Jury pour les photographes professionnels ;

Un Jury pour les photographes amateurs ;

Un Jury pour les fabricants et négociants en appareils et fournitures photographiques, ainsi que les industries qui s'y rattachent, telles que : Héliogravure, Phototypie, Photochromie, etc.

Les membres du Comité ajoutent avec raison que cette classification, sauvegardant tous les intérêts, est de nature à attirer à la grande manifestation lyonnaise, tous les artistes professionnels ou amateurs, et les industriels qu'intéresse un art si nouveau et pourtant si ancien par les progrès réalisés.

Cette rectification faite, nous n'en remercions pas moins notre correspondant pour les autres observations qu'il a bien voulu nous communiquer, observations ayant trait à l'intérêt général que présentera l'exposition de la Classe II.

Nous avons visité, au mois d'août dernier, l'Exposition de Photographie installée à Genève, et l'heureuse impression qu'elle nous a laissée, nous fait souhaiter d'en retrouver les admirables éléments à notre Exposition du Parc de la Tête-d'Or.



La Brasserie de l'Exposition

Si intéressante que soit une exposition, il est des heures dans la journée où la foule des visiteurs mettant en pratique le proverbe : « Ventre affamé n'a pas d'oreilles », s'arrache à toutes les séductions et se précipite au dehors des galeries, uniquement préoccupée de se ruer à table.

Table est ici une manière de parler : généralement dans l'enceinte des Expositions, c'est la table qui manque le plus.

Être réduit à s'installer de ci, de là, sur des chaises ou sur des bancs, voire même sur l'herbe pour déjeuner ou dîner d'une manière plus ou moins frugale, c'est là une perspective qui n'a rien de bien agréable pour les particuliers comme pour les familles.

C'était pourtant le sort réservé au Champ-de-Mars, pendant l'Exposition de 1889, à des milliers de gens, désireux de s'offrir un excellent repas, mais qui reculaient devant la carte de certains établissements où le prix du homard atteignait des hauteurs supérieures à celles de la tour Eiffel et où le chateaubriand aux pommes se payait son poids en billets de banque.

Certes, les restaurants ne manqueront pas dans le Parc, le public peut être rassuré à cet égard, mais j'estime qu'à de certains jours et à de certaines heures, il n'y en aura pas encore assez pour satisfaire tous les appétits qui ont la fâcheuse habitude de s'ouvrir généralement à la même heure.

A côté des millionnaires, et en plus grand nombre évidemment, se comptent les bourses modestes, c'est à celles-là que M. Gonnard a surtout songé en créant la *Brasserie de l'Exposition* dont nous offrons ci-contre la reproduction.

L'architecte qui a réalisé cette élégante construction a tiré admirablement parti de la situation exceptionnelle mise à sa disposition, dans la partie la plus rapprochée du Palais principal, dans le voisinage immédiat des Palais des Beaux-Arts, de l'Agriculture, des Arts religieux, et du Pavillon de la Ville de Lyon, et d'où — comme chacun le sait — on jouit d'une échappée des plus pittoresques sur les bords merveilleux du lac et sur les parties les plus boisées du Parc.

Pour multiplier les bonnes places, au grand air, et en regard de ce splendide panorama, l'architecte a étagé sur sa façade une série de terrasses ouvertes permettant de satisfaire le goût, de plus en plus répandu, des dîneurs qui — pendant la belle saison — aiment à manger dehors.

Ce ne sera pas un mince plaisir — on peut m'en croire — quand on aura couru toute la matinée ou tout l'après-midi à travers les galeries des Palais, que de s'installer au frais, à l'une de ces terrasses, et d'y goûter un repos auquel viendra s'ajouter, avec le charme des yeux, celui non moins suggestif d'un bon repas.

Mais je n'ai point à chanter ici les louanges de la cuisine de la *Brasserie de l'Exposition*, qui a déjà et depuis longtemps fait ses preuves, puisque depuis plusieurs mois et dès le premier jour de son ouverture, elle est devenue le rendez-vous préféré des promeneurs et des gourmets.

Jé ne m'occuperai donc que de l'édifice dont l'importance est considérable.

Construit dans le style des chalets suisses, il se compose d'un rez-de-chaussée, surélevé de plusieurs marches formant perron, et d'un



BRASSERIE-RESTAURANT DE L'EXPOSITION

étage; étage et rez-de-chaussée se trouvant en retrait l'un sur l'autre, grâce à l'heureuse disposition des terrasses extérieures qui les accompagnent.

Sur la première terrasse en façade sur l'allée du Grand-Camp et dominant les rives du lac dans les eaux duquel se reflètent, à l'opposé, les palais coloniaux, se dresse un portique composé de piliers en bois surmontés de colonnes qui supportent une terrasse supérieure formant galerie autour des salles du restaurant.

Cette seconde galerie extérieure est comme la première, garnie de tables et protégée par un avant-toit dont les heureuses proportions donnent à la construction un aspect très monumental.

La seconde façade, également pourvue d'une terrasse surélevée au rez-de-chaussée, est tournée vers le Palais principal; elle a vue sur la fameuse coupole et embrasse l'ensemble des constructions de tous genres, multipliées dans cette partie du parc.

La disposition intérieure est des plus heureuses et des mieux comprises; au rez-de-chaussée une vaste salle, gaie et bien éclairée; au premier étage, de nombreux

salons réservés aux familles et aux réunions plus intimes, partout des dégagements faciles pour le public et le personnel de l'établissement.

En un mot, la *Brasserie de l'Exposition* se distingue des édifices de ce genre autant par le confortable qu'elle est en mesure d'offrir à sa clientèle que par son aspect absolument gracieux et original.

L'EXPOSITION DE LYON

ET LA PRESSE RÉGIONALE

Nous remercions vivement notre confrère le *Journal de Villefranche* de l'article qu'il a dernièrement consacré à l'Exposition de Lyon et nous souhaitons que son exemple soit bientôt suivi par les nombreux journaux de notre région.

Le correspondant du *Journal de Villefranche* se réserve de lui envoyer d'autres articles sur ce qui l'aura le plus frappé dans les nombreuses visites qu'il se propose de faire au Parc de la Tête-d'Or, il apprécie — avec beaucoup de justesse — le mouvement incessant que l'Exposition va établir entre Lyon et les villes voisines.

« L'achèvement de cette œuvre est en bonne voie et l'on peut déjà prévoir sa grandeur et son éclat. C'est un gigantesque projet qui a droit à toutes nos sympathies.

Un après-midi, où le soleil nous gratifiait de ses rayons, je suis allé,

accompagné d'un ami de retour de Chicago, revoir l'immense Parc de la Tête-d'Or et contempler les travaux en cours.

La conversation a naturellement roulé sur les merveilles vues en Amérique, et l'impression ressentie au premier abord par notre observateur a été excellente en admirant la perspective des monuments, des palais, des pavillons et, surtout, les rives de ce lac gracieux plus pittoresque et plus vaste que celui du Bois de Boulogne à Paris.

L'Exposition de 1894, avec les décors naturels que lui apportera le printemps, sera merveilleuse et originale; sans la comparer avec celles de Paris et de Chicago, par ses proportions délicates, ce sera une miniature artistique servant de trait d'union entre 1889 et 1900, et à ce titre elle amènera dans la région d'incalculables visiteurs.

Dans le nombre se trouveront beaucoup de clients s'approvisionnant chez nous en vins et en doublures, qui profiteront de cette occasion exceptionnelle pour faire connaissance avec leurs fournisseurs habituels qu'ils n'ont appréciés que par correspondance. De nouvelles relations se créeront et les communications entre notre

ville et Lyon se trouvant facilitées par des trains supplémentaires et des prix réduits, l'on peut s'attendre qu'à certains jours de fêtes, il y ait plus de Caladois à Lyon qu'à Villefranche. »

A NOS ABONNÉS

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le 15 février prochain de bien vouloir le renouveler le plus tôt possible pour qu'ils ne subissent aucune interruption dans leur service : à titre de Prime il leur sera donné gratuitement une superbe Couverture toile, lettres or, qui leur servira pour collectionner le Bulletin officiel de l'Exposition de Lyon.

LES FONTAINES LUMINEUSES

Un de nos confrères annonçait récemment, comme chose absolument décidée, l'installation de fontaines lumineuses à l'intérieur du Palais principal.

D'après lui, ces fontaines devaient jaillir en gerbes multicolores, hautes de vingt-cinq mètres, d'une vasque large de vingt mètres, disposée au centre de la coupole, dans le rond-point où aboutiront toutes les galeries de l'Exposition.

La dépense d'eau affectée à cette réjouissance nautique, n'était pas moindre de 360,000 litres par heure.

Pour une idée lumineuse, celle-là en était une, elle n'avait qu'un léger inconvénient, celui de n'être pas réalisable.

Et cela pour diverses raisons dont une seule est péremptoire : attirer imprudemment la foule, sur un même point du Palais, la parquer, en quelque sorte, dans un espace nécessairement restreint, ne serait-ce pas exposer à des dommages incalculables les vitrines et les objets exposés.

Nous sommes autorisés à déclarer que ce projet n'a jamais été sérieusement pris en considération et qu'il était déjà tombé dans l'eau avant même que le Concessionnaire général en ait eu connaissance.

CONCOURS MUSICAL DE LYON

12, 13 et 14 août

Le Comité chargé de l'organisation du concours musical a déjà choisi une partie des membres de son jury, parmi la liste qu'il nous communique nous voyons avec plaisir que les Maîtres de l'école française veulent bien accepter la fonction qui leur a été offerte.

Les grands prix de Rome : Ch. Lenepveu, Bourgault-Ducoudray, Gastinel, Jonas, Danhœuser, Salvayre ; des compositeurs aussi éminents que MM. Vincent d'Indy et Victorin Joncières seront appelés à juger les Sociétés musicales.

Nous félicitons la commission d'avoir fait appel à de tels compositeurs : c'est ainsi qu'on doit relever l'institution des concours musicaux si injustement attaquée.

Nous aimons à croire aussi que ces Maîtres retireront de l'audition des Sociétés populaires une sympathie et une estime que les orphéonistes méritent ; les adhérents du Concours lyonnais feront, d'ailleurs, tout pour satisfaire des jurés aussi éminents.

Pour Paris, la même liste comprend encore les noms suivants : MM. Louis Ganne, d'Ingrande, Pénavaire, E. Mangin, chef d'orchestre à l'Opéra, H. Chollet, Camille de Vos, Monestier, Wittman, Ch. Turban, H.-A. Simon, H. Sénée, L. Mérat, Victor Lory, Gabriel Marie, F. Boisson, Th. Dureau, J. Hemmerlé, Félix Leroux, Guilbaut.

Et pour les départements : MM. G. Wettge, les Mureaux ; E. Cousin, Versailles ; B. Carboni, Amiens ; D. Trave, Marseille ; Oberdœrffer, Strasbourg ; L. d'Herdt, Vincennes ; Bosquet-Luigini, Versailles ; Denery, Valenciennes ; E. Salis, Hyères ; E. Mullot, Soissons ; C. Sandoz, Besançon ; Nestor Duquet, Pontarlier ; L. Jacquemet, Nîmes ; Ligner, Saint-Mandé ; J. Gonthier, Amiens ; Dard-Janin, Saint-Etienne ; Félicien Poncet, Gap ; Galerne, Besançon ; Paul Durrieu, Pamiers ; R. Laporte, Toulouse ; Léon Chic, Brest ; Gürtner, Asnières ; Signard, Senlis ; A. Gibert, Sartrouville ; Josneau, Marseille ; Véhot, Montpellier.

Les articles 3 et 11 du règlement général, concernant les troisièmes divisions, sont ainsi modifiés :

LECTURE A VUE ET CONCOURS D'EXÉCUTION

Troisième division. — Cette division sera composée de trois sections.

La première section comprendra les sociétés ayant déjà concouru dans cette section, sans y avoir obtenu un prix ascendant, et les sociétés ayant obtenu un prix ascendant dans la 2^e section de la 3^e division.

La deuxième section comprendra les sociétés qui y sont déjà classées sans y avoir obtenu un prix ascendant, et les sociétés ayant obtenu un prix ascendant dans la 3^e division, 3^e section.

La troisième section sera réservée aux sociétés n'ayant jamais concouru, et à celles ayant déjà concouru dans cette section sans y avoir remporté un prix ascendant. Le classement sera fait d'après le nombre d'exécutants, le temps de formation des sociétés qui s'y présenteront, et suivant les renseignements fournis par les feuilles d'adhésion.

P. S. — Les autres paragraphes restent les mêmes pour les sociétés des lycées, pensionnats, etc.

Le dernier délai pour les envois d'adhésions est irrévocablement fixé au 1^{er} mai, terme de rigueur.

Ajoutons qu'en présence de l'importance de plus en plus grande que prend le Concours musical de Lyon, la Commission municipale des Fêtes de la ville de Vichy a ajourné celui qu'elle se proposait d'organiser, jusqu'en 1895.

Une lettre de M. L. Lasteyras, premier adjoint au maire de Vichy et président de la

Commission des Fêtes a récemment porté cette décision à la connaissance des nombreuses sociétés intéressées.

Nouillettes aux Œufs RIVOIRE & CARRET

BULLETIN FINANCIER

Rentes françaises. — Le 3 % baisse, ainsi que nous l'avions prévu. Le 3 1/2 nouveau lui fait concurrence; c'est un compresseur. On vend du 3 % pour acheter du 4 1/2, c'est-à-dire du 3 1/2 nouveau. On a même fait des raisonnements assez curieux, en faveur du 3 1/2 : Supposons, a-t-on dit, que, par suite de circonstances quelconques, le 3 % tombe à 85 fr., que vaudra alors le 3 1/2 ? Il est facile de l'établir, par un simple calcul de proportion. Si 3 francs de rente coûtent 85 fr., le 3 1/2 vaudra mathématiquement 14 fr. de plus que le 3 %, soit 99 fr. Ainsi, tandis que le 3 % aura perdu 13 fr., le 3 1/2 n'aura perdu que 5 fr. environ, en tenant compte du coupon du 16 février. Ceci revient à dire qu'en cas de baisse, le 3 1/2 n'étant plus exposé à une conversion, doit valoir forcément 1/6 de plus que le 3 %. En cas de hausse, on nous dit que le 3 % devra valoir 103 pour permettre la conversion du 3 1/2.

Fonds d'Etats étrangers. — Certainement, la conversion du 4 1/2 leur apportera, dans une proportion quelconque, une augmentation de clientèle. Nous parlons, bien entendu, des fonds d'Etats de premier ordre, comme le Russe et les fonds Egyptiens, surtout la Daira. Si le gouvernement français avait moins serré la conversion et qu'il en eût fait deux échelons de taux, 4 et 3 1/2, pour arriver en pente douce au 3 %, il eût évité ces désertions. Il fait toujours bon garder, sur le sol natal, l'épargne française, en ne la réduisant pas trop brusquement.

Les événements de la Serbie démontrent que nos craintes sur la solidité des finances de ce petit pays ne sont pas tout à fait vaines.

Les fonds Ottomans jouissent toujours de la faveur publique et peuvent servir d'appoint dans un portefeuille.

Obligations. — L'animation que nous avons précédemment signalée, sur le marché des obligations du Crédit Foncier, se continue. Le revenu de ces titres, à peu près égal à celui des obligations de nos grandes lignes, a sur elles un attrait tout particulier dans les nombreux lots qui y sont attachés.

L'obligation 3 % Foncier-Canadien, quoique rarement cotée, se tient fermement à 387.

Les obligations Bateaux Parisiens 5 %, qui valent 312, constituent un bon placement ; mais comme le pair est de 300, on subit au remboursement une perte d'une dizaine de francs. De plus, une conversion, un jour ou l'autre, reste possible pour ces titres.

L'obligation 3 % Transatlantique a peu varié et se négocie entre 367 et 369.

Les obligations 5 % Eaux pour l'Etranger sont offertes à 500 et trouvent difficilement preneurs, par suite de l'étroitesse du marché et de la situation de l'entreprise des Eaux de Naples.

L'obligation 4 % Eaux et Eclairage est plutôt demandée aux environs de 500.

La Dombrowa 4 % gagne encore du terrain à 515. La Briansk 5 % continue à se traiter au dessus du pair ; l'année sera bonne pour les actionnaires.

Les Cuivres de Lyon-Mâcon 5 % s'améliorent encore à 451; c'est le meilleur marché parmi les obligations industrielles.

A enregistrer la reprise de l'obligation Russie Méridionale 5 % à 465. C'est un titre avantageux, mais l'on croit à la probabilité d'une émission nouvelle.

La Richarme 5 % est à 510; il y a eu quelques réalisations, ces jours-ci, qui ont été facilement absorbées. La vente de la source Noël et l'affectation aux obligataires des actions Badoit données en échange, ne font qu'accroître les garanties de ces obligations de premier ordre.

Société lyonnaise des anciennes brasseries Rinck. — Rapport des commissaires :

Pour nous conformer au mandat que vous nous avez confié, nous avons procédé, chaque semestre, à la vérification des écritures qui composent votre comptabilité, et nous avons pu constater sa bonne tenue et sa régularité.

Nous avons pointé les soldes qui forment votre bilan et les avons reconnus conformes à tous les comptes ouverts au grand livre.

Votre bilan du 31 octobre 1893, qui clot votre premier exercice, a éveillé toute notre attention.

Il présente à l'actif un total de 2.478.628^{fr} 30 égal au passif, et laissant ressortir un solde disponible de 125.679^{fr} 15.

Ce solde se décompose ainsi :

Compte de bière.....fr.	193.547 05
Revenus divers.....	26.841 45
	<hr/>
	220.388 50

d'où, en déduisant l'intérêt de vos obligations, l'entretien du matériel et vos frais généraux, en tout....

94.709 35
<hr/>
vous retrouvez le chiffre net de fr. 125.679 15

Vos valeurs en portefeuille et dans les banques présentent, comme vous le remarquerez, un chiffre assez important, mais une partie de ces disponibilités devra servir, dans le courant du nouvel exercice, à solder le coût de vos nouvelles constructions.

Vos comptes débiteurs, très divisés et sérieusement choisis, ne nous paraissent présenter aucune observation.

Vous pouvez donc, Messieurs, approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentés par votre Conseil, et voter le dividende de 25 francs par action qui vous est proposé.

Valeurs industrielles. — La conversion du 4 1/2 nous a valu quelques lettres intéressantes, et entr'autres, celle d'un correspondant qui vit à l'aise avec ses revenus et qui, pour les valeurs industrielles bien choisies, a toujours conservé une bonne place dans son portefeuille, se constituant ainsi lui-même une sorte d'Omniun. Cet honorable correspondant fait remarquer que c'est pour avoir été trop exclusif en faveur des valeurs à revenu fixe, tant en fonds d'Etats étrangers qu'en obligations de chemins de fer qu'on a subi des pertes, que n'auraient pas occasionnés des placements en valeurs industrielles ayant fait leurs preuves de vitalité et de sage administration. En effet, si nous considérons les valeurs locales se négociant sur place : mines, métallurgie, compagnie des Eaux, Omnibus et Tramways de Lyon, on a lieu d'être satisfait. Si nous portons nos regards vers les compagnies récemment fondées et dans les conseils desquelles on voit figurer les noms des membres de notre maison, nous avons lieu aussi d'être satisfait de leur bonne marche. Ainsi la société anonyme des Verreries Richarme et Source Noël vient de

faire, pour cette dernière partie de son exploitation, une fusion avec la compagnie Badoit qui sera avantageuse aux deux sociétés. Les brasseries Rinck vont avoir en leur faveur la consommation exceptionnelle que promet l'Exposition de Lyon. La société de l'Aluminium a, par suite des multiples applications de ce nouveau métal, un bel avenir; mais peut-être, à ce sujet, la spéculation escompte-t-elle un peu trop vite les résultats, car il ne faut pas oublier que c'est une industrie qui en est à ses débuts. Enfin, la compagnie des Tramways électriques de Clermont-Ferrand voit d'année en année ses recettes augmenter. Il y aura bientôt un an que cette entreprise, fondée par M. Claret, est aux mains de la compagnie qui a été formée à Lyon, dans nos bureaux, par un groupe de banquiers et de capitalistes. Prochainement nous ferons connaître le rapport des commissaires des comptes pour l'exercice 1893.

Extraits de la Revue hebdomadaire, de MM. E.-M. Cottet et Cie, banquiers à Lyon, 8 et 10, rue de la Bourse.

SATIN PAPIER-CIGARETTE
 Le plus fin : Donc le meilleur.
 Cahier vergé pour amateurs.
 Cahier gommé p. cigarettes d'avance
BOIS FRÈRES, Lyon.

Ministère des Finances

AVIS AU PUBLIC

Les porteurs de rentes 4 1/2 % qui acceptent la conversion en 3 1/2 % sont prévenus qu'ils n'ont pas, pour le moment, à se dessaisir de leurs titres.

Les arrérages au 16 février 1894 seront payés *intégralement* et comme aux échéances précédentes :

Pour les inscriptions nominatives, sur la présentation du titre;

Pour les inscriptions mixtes et au porteur, sur la simple production du coupon.

Un avis officiel fera connaître à partir de quelles dates et à quelles caisses du Trésor seront ultérieurement reçus les dépôts de titres 4 1/2 % à échanger contre des rentes du fonds 3 1/2 %.

GRAND SALON BELLECOUR
 SYSTÈME LESPÈS DE PARIS

LOUIS, Coiffeur

LYON, rue de la République, 68, entresol, LYON

FLEURS POUR MODES
 Maison de Gros
 PARURES DE MARIÉES
 Plantes d'appartement
 ARTIFICIELLES COURONNES MORTUAIRES

V^o Louis GREL, 18, c. GAMBETTA, LYON

G^{DE} BRASSERIE FAURE

Place Bellecour (Angle rue Gasparin)

DÉJEUNERS 2⁵⁰ — DINERS 3⁰⁰

Soupe au fromage, Choucroute. — SERVICE A LA CARTE

Restaurant ouvert toute la Nuit

CONSOMMATIONS DE MARQUE

Le seul véritable **ALCOOL DE MENTHE**, c'est
 L'ALCOOL DE MENTHE **RICQLÈS**
 Contre les indigestions, maux d'estomac, de nerfs, de cœur, de tête, et contre grippe et refroidissements; excellent aussi pour la toilette et les dents. — 54 récompenses dont 30 médailles d'or.
 EXIGER LE NOM DE **RICQLÈS**

Manufacture de Chaussures
G^{VE} LEPLANT & E^D CRÈS

Nouvelle Usine à vapeur, Bureaux et Magasins

71, cours Lafayette prolongé.
 LYON-VILLEURBANNE

MAISONS DE VENTE :

Lyon - Marseille - Bordeaux - Toulouse - Saint-Etienne

SUCCURSALES DE LYON :

CORDONNERIE GÉNÉRALE

57, place de la République et passage Hôtel-Dieu

AU PHÉNIX

CORDONNERIE DU HIGH-LIFE

48, rue la République

CORDONNERIE SPÉCIALE

4, rue Saint-Pierre

GROS ET DÉTAIL

Commission - Exportation

MATÉRIEL PERFECTIONNÉ

CHABLY APÉRITIF DIGESTIF
 au Kina Calissaya et Vins Français
 VENTE EN GROS
C. DESPLACE LYON

ÉLECTRICITÉ

FOURNITURES ET INSTALLATIONS DE

Sonneries, Téléphones, Lumière électrique
 Porte-voix, Paratonnerres

Anc^{ne} Maison **CHOLLET & RÉZARD**

CHOLLET Successeur

Maisons : 10, Rue Bellecordière

et 28, Rue Tupin (près la rue de l'Hôtel-de-Ville)

J. SAMBET
 Place de la Miséricorde, 12
 LYON
 Fournisseur des Hôpitaux
PRODUITS AU GLUTEN
 Pain, Pâtes et Chocolat
 Livraison à domicile et Expéditions
 CUISSON TOUS LES JOURS

Paraît tous les dimanches : le **Progrès Agricole et Viticole**, journal d'Agriculture et de Viticulture, 15^e année. — Prix de l'abonnement : France : un an, 12 fr. Recouvré à domicile : 12,50.

Le *Progrès Agricole* offre à ses lecteurs de nombreuses primes gratuites.

Agenda Vermorel, pour 1894 agricole et viticole, à l'usage des agriculteurs, viticulteurs, ingénieurs, agronomes, etc., Élegant carnet de poche, fermoir élastique poche intérieure, contenant outre les feuilles de l'Agenda destinées à écrire les notes journalières : recueil des renseignements les plus utiles aux cultivateurs et aux vignerons : Franco : 2 fr. 75.

Agenda vinicole et du commerce des vins et spiritueux pour 1894, par Vermorel, à l'usage des négociants en vins, propriétaires, viticulteurs, maîtres de chais, cavistes, etc. : Franco : 3 fr.

Pour recevoir franco ses ouvrages, adresser les demandes et le montant en un mandat-poste à M. le directeur du *Progrès agricole et viticole*, à Villefranche (Rhône).

AU COLOSSE DE RHODES

MAISON HENRI BONJOUR
42 et 44, cours de la Liberté, LYON

FABRIQUE ET GRANDS MAGASINS DE MEUBLES
LES PLUS VASTES DE LYON

Ameublements de Salon, Glaces, Sièges, Tentures, Tapis,
Literie complète, Meubles usuels et de style.

FABRICATION SPÉCIALE DE MEUBLES EN PITCHPIN

CHOCOLAT DE L'UNIVERS

Exiger le véritable nom. — Maison de détail : 10, rue d'Algérie, Lyon.



LE VIN D'OR

Apéritif
A BASE DE QUINQUINA
MEILLEUR QUE TOUS LES MADÈRE
Louis Ferber & Fils
LYON

MANUFACTURE D'APPAREILS
POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ
Eclairage, Chauffage, Cuisine et Industries

BUGNOD & GARNIER

LYON — rue Vaubecour, 40, — LYON

INSTALLATIONS DE SALLES DE BAINS AU GAZ
Depuis 250 francs.
CABINETS DE TOILETTE A DES PRIX MODÉRÉS
Seuls Dépositaires pour Lyon et la Région des
LAMPES GAZO-MULTIPLEX
Magasin d'Exposition et de Vente : place des Terreaux, 2.

MARIAGES RICHES

Maison ne demandant aucune avance d'argent à ses clients;
mariant gratuitement les veuves et demoiselles et ayant de
nombreux partis des deux sexes à marier de suite. S'adresser ou écrire
avec timbre p. réponse à M. et M^{me} Henri, quai Claude-Bernard, 11 et 12,
Lyon. Inutile à moins de 20,000 francs de dot. — Discretion absolue.

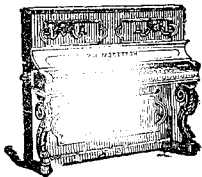
PIANOS

Ancienne Maison VIENNET

CH. MORETTON & C^{ie}, Succ^{rs}

9, place des Jacobins, 9 (ENTRESOL)

VENTE
au comptant
et
à crédit



Location.
Accords.
Réparations.
Echange.

DEMANDER LE CATALOGUE ILLUSTRÉ

GRAND HOTEL DE RUSSIE

LYON Eclairage électrique dans les chambres. - Appartements depuis 2 fr. LYON

G^{de} BRASSERIE-RESTAURANT de l'EXPOSITION

Située dans l'enceinte même

SERVICE A LA CARTE ET A PRIX FIXE — MAISON DE 1^{er} ORDRE

Grande Salle pour Noces et Banquets

SALONS PARTICULIERS

CHINE ET JAPON

Paravents, écrans et meubles
d'art. Montage et réparation à
façon. F. Thévenon, rue Vauban,
36, Lyon.

ABONNEMENT

à tous les Journaux du monde

Agence FOURNIER

14, Rue Confort, LYON

HOTEL DE ROME

A BELLECOUR — LYON

Nouvellement restauré à neuf

PRIX MODÉRÉS

Exposition de Lyon 1894

AGENCE MÉJEAN ET C^{ie}

6, place des Terreaux.

Organisation spéciale pour la
représentation à l'Exposition.
25 0/0 d'économie.

Renseignements commerciaux,
contentieux et recouvrements.
Vente et achat de fonds de
commerce, propriété, immeubles
et industrie.

Prêts hypothécaires.
Placement pour employés et
domestique des deux sexes.

EXPOSITION DE LYON

Service d'annonces

S. CAUSSE

60, Rue de l'Hôtel-de-Ville

BUREAUX DE L'ALLIANCE

SPÉCIALITÉ DE

POSTICHES

pour dames, perruques, cache-
folie, tours, nattes, chignons,
etc., etc. — Prix modérés.

Maison Roustan

63, r. Hôtel-de-Ville, au 1^{er}, Lyon

OFFICE DES

BREVETS D'INVENTION

Français et Etrangers

(Ancien Cabinet J. FEUILLAT, fondé en 1849)

Dessins, Dépôts, Marques de Fabrique

P. BROCARD

Ingénieur, Expert près les Tribunaux
34, rue Ferrandière, Lyon

REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION

OR-EXPRESS

Pour dorer soi-même au Pinceau

tous les objets et entre autres, cadres de Glaces ou de Tableaux,
Vases, Pendules, Ornaments d'église, Statuettes, Meubles de fanta-
sie, Baguettes de tentures, etc.

On peut aussi faire l'application sur tous les matériaux et tous
les métaux.

Cet or est préparé en poudre, d'une manière scientifique et par
les procédés les plus perfectionnés; après application, cette mixture
qui sèche en 5 à 6 minutes produit absolument l'effet de l'or.

La boîte contient deux flacons d'or-express, un flacon de
fixatif spécial, un plateau en métal, un pinceau et un mode d'emploi.

Prix : 2 francs

Aux Petits Docks du Commerce, 12, rue Confort, Lyon

HORLOGERIE DE PRÉCISION

Ch. BRISEBARD, fabricant à Besançon (Doubs)



MÉDAILLE de BRONZE — Paris 1889

MÉDAILLE d'ARGENT — Besançon 1893

MÉDAILLE d'OR — Monaco 1893

Montres en tous genres, garantie de 2 à 10 ans; Chrono-
mètres, Chronographes, Tachymètres pour employés de
chemins de fer, Montres non magnétique, etc., etc.

ENVOI GRATIS DU CATALOGUE

THÉ DES MANDARINS

Dépôts à Lyon :

PETITS DOCKS DU COMMERCE

12, rue Confort, LYON

HUILES & GRAISSES INDUSTRIELLES

Produits spéciaux pour Machines à vapeur, Moteurs à gaz, Dynamos, etc.

SEIGLE-GOUJON — LYON

Ingénieur-Chimiste breveté en Europe et en Amérique.

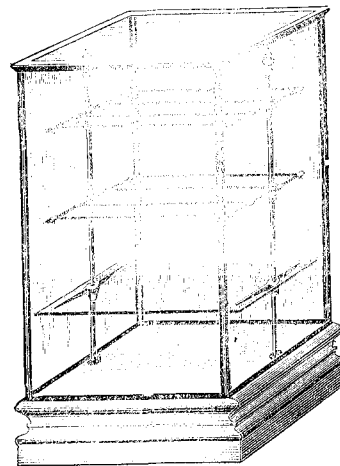
Fournisseur des C^{ies} de Chemins de fer, de la Marine et des Manufactures de l'Etat.

TÉLÉPHONE — MAISON FONDÉE EN 1854 — TÉLÉPHONE

LYON — 3, Place des Terreaux, 3 — LYON

ACTUELLEMENT : 13, rue de Vendôme.

Usine à vapeur aux Charpennes. Entrepôts à Lyon, Marseille et Alger.



SPÉCIALITÉ

DE

VITRINES

ET ÉTALAGES

Pour Exposants

SUR DEMANDE

Plans et Devis

MAISON GRANDCHAMP

36, Rue de la Gare

VILLEURBANNE

DÉPOT

6, Rue Jean-de-Tourne



AGENCE COOK

2, place Bellecour, 2

BILLETS DIRECTS ET CIRCULAIRES POUR TOUS LES PAYS